

COMMUNE de  
La Capelle et  
Masmolène

Département du Gard

## Délibération du conseil municipal

Approuvant le compte administratif du budget M57 de l'année 2023

N° 16/2024

Département du Gard Canton d'UZES  Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 28 mars 2024 à 19h00			
Date de la convocation 22/03/2024		L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 28 mars 2024 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 22/03/2024		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	X		
		3 –Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé		X	Françoise DURANDO
Nombre de conseillers : 11		5 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
En exercice	9	6- CLAUDX Elodie	X		
Quorum	5	7 –Madame DURANDO Françoise	X		
Présents	6	8- FORIEL Jonathan		X	Elodie CLAUDX
Représentés	2	9 – GIULIANI Stéphanie		X	
Votants	8				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN		<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>			

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal du budget M57 de l'année 2023 qui s'établit ainsi

### **Fonctionnement**

Dépenses : 418 112.99 €

Recettes : 498 131.35 €

Excédent de clôture : 80 018.36 €

### **Investissement**

Dépenses : 235 780.77 €

Recettes : 203 824.96 €

Déficit de clôture : 31 955.81 €

Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif du budget communal M57 de l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,



Xavier GAYTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.